



***Projet
pédagogique
2012
« Anim plus »***

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1- Les objectifs éducatifs de la ville
- 2- Le secteur Enfance-Jeunesse
- 3- Descriptif de la structure
- 4- Objectifs pédagogiques d'Anim Plus
 - Objectifs généraux
 - Objectifs opérationnels
 - Moyens
 - Evaluation
- 5- Moyens

Annexes

Introduction

La volonté de la Ville de Chantepie est de donner leur place aux enfants et aux jeunes dans la cité, d'assurer l'égalité des chances, et de favoriser les relations entre les générations.

L'un des moyens pour atteindre ces objectifs est l'animation

Par ailleurs, l'animation se situe dans une « approche collective » qui va aborder la notion de groupe dans une dimension sociale, dans une démarche de responsabilisation et d'autonomisation.

Chantepie est une commune périurbaine de 9324 habitants (chiffre au 1^{er} janvier 2012) qui ne cesse de se développer.

En 1990, nous assistons à la création du secteur jeunesse de Chantepie. Ce service est municipal mais délégué pour sa partie animation à une association. Le premier local à voir le jour est celui d'Anim Plus qui accueille les adolescents et jeunes adultes de 14 à 25 ans. Puis, au regard de l'extension de la commune et des besoins des jeunes, le local de Planète Jeunes ouvrira ses portes en 2000 pour accueillir les préadolescents de 10 à 14 ans. En septembre 2001, c'est l'ensemble des activités jeunesse qui sont municipalisées.

1- Les objectifs éducatifs de la ville.

Nous pouvons donc noter six grands axes qui permettent une visée éducative que la Ville de Chantepie souhaite mettre en œuvre via son secteur enfance jeunesse:

- Acquérir les notions de droits et règles permettant la vie en société ;
- Lutter contre les inégalités ;
- Développer des passerelles entre les acteurs éducatifs ;
- Faciliter l'apprentissage de l'autonomie en encourageant la prise de responsabilité et les initiatives ;
- Responsabiliser les jeunes et les encourager à devenir acteur de la commune (citoyen responsable et acteur de sa vie) ;
- Développer l'accès à l'information et à la prévention.

CONSTAT DE DEPART

Depuis quelques années nous assistons à un nouveau développement de la commune et parallèlement nous repérons une stagnation, voir une baisse de la fréquentation des locaux du secteur jeunesse.

La mission principale du secteur jeunesse pour ce nouveau projet pédagogique va être de redynamiser sa politique globale de la jeunesse en lien avec les attentes municipales.

De plus, deux autres services municipaux ont pu établir des constats tirés du diagnostic de territoire réalisé en 2010.

Le CCAS, pour sa part, constate qu'il doit gérer de plus en plus de jeunes sans emplois et sans occupation sur le temps extra-scolaire (sportives, culturelles, etc.).

La police municipale, a, de son côté, constaté des « squats » dans les halls d'immeubles et les garages par des adolescents et jeunes adultes pouvant entraîner des dégradations, des tapages, etc.

2- Le Secteur enfance Jeunesse.

Le secteur enfance jeunesse est composé de trois services répartis selon les tranches d'âge accueillies.

Cantep'Ty : Cet accueil de loisirs est destiné aux enfants de 3 à 11 ans. Il est ouvert les mercredis et vacances scolaires (du lundi au vendredi).

Planète jeunes : Ce local accueil des préadolescents de 10 à 14 ans. Ouvert le mercredi et le samedi en période scolaire. Il ouvre aussi ses portes pendant les vacances scolaires, le mercredi, jeudi et vendredi. Son accueil est informel.

Anim'Plus : Ouvert pour les adolescents et jeunes adultes de 14 à 25 ans, l'accueil est informel. Ce local ouvre ses portes le mercredi, vendredi et samedi. Pendant les vacances scolaires il est aussi ouvert le jeudi.

Il semble important pour l'ensemble du personnel du secteur enfance jeunesse de permettre une passerelle entre ces différentes structures.

Manifestation commune au secteur enfance jeunesse :

Chaque année, et cela depuis 14 ans, l'ensemble du personnel du service s'investit dans l'organisation de la semaine de la jeunesse pendant les vacances de Pâques.

3- Descriptif de la structure d'Anim plus

➤ Coordonnées :

Le secteur jeunesse de Chantepie- Anim'plus
 10 avenue des meillettes
 35135 CHANTEPIE
 N° de tel : 02.99.41.60.78
 N° de fax : 02.99.53.23.59
 animplus@ville-chantepie.fr

C'est une structure municipale agréée par la DDCSPP pour un effectif de 36 jeunes.

➤ L'équipe :

Responsable du service enfance jeunesse : Corinne SARROCHE

Rôle du responsable :

- Il est garant de la sécurité physique et affective ? des jeunes ;
- Il fait en sorte que le Contrat enfance jeunesse soit respecté ;
- Il coordonne le Contrat Educatif local ;
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et du projet éducatif ;
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel ;
- Il suit et gère le budget ;
- Il a un rôle de suivi et de validation des stagiaires ;
- Il travaille transversalement avec les autres services de la ville ;
- Il est garant de la réglementation en lien avec la PMF et la DDCSPP ;
- Il exerce une veille juridique.

Animateurs du secteur jeunesse- Anim'Plus: Charlotte PREVEL (DUT carrière sociale) et Gwénaëlle CROC (BAFA, formation éducateur spécialisé)

L'équipe d'animation doit être capable d'animer au quotidien un groupe d'adolescent et de jeunes adultes, d'en assurer la sécurité et le bien être, et de travailler en équipe. Elle devra aussi :

-Faciliter l'expression des jeunes ;

- Mettre en œuvre des projets en partenariat avec les autres services et organismes extérieurs;
- Assurer l'encadrement de projets ;
- Participer aux réunions de travail en équipe ;
- Proposer un programme d'activités et des fiches projets ;
- Effectuer un travail de suivi en lien avec le responsable de secteur ;
- Travailler en partenariat avec les autres membres de l'équipe, les correspondants et les parents.

Rôle de l'animateur auprès des jeunes:

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes ;
- Il est à l'écoute des jeunes, de leurs besoins, de leurs envies et tente de répondre à leurs demandes ;
- Il sait accepter le refus de la part des jeunes (il sollicite mais ne force pas) ;
- Il doit s'adapter en fonction des situations ;
- Il gère son activité de la préparation au rangement ;
- Il respecte les jeunes en tant qu'individu à part entière ;
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles liées aux activités.
- Mise en place de projets d'animations en lien avec le projet éducatif
- Impliquer les parents dans les démarches éducatives.

Rôle de l'animateur auprès de ses collègues:

- Il respecte ses collègues ;
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre ;
- Il participe aux réunions de préparation ;
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action ;
- Il respecte le travail de l'autre

➤ Public accueilli et inscription:

Les locaux d'Anim Plus permettent d'accueillir les adolescents et jeunes adultes de 14 à 25 ans. Une inscription dûment remplie par le responsable légal du mineur est obligatoire. Les majeurs peuvent remplir leur feuille tout seul. Dans les deux cas, une cotisation annuelle de 2€ est obligatoire pour les participants.

Pour chaque inscription un dossier devra être retiré puis déposé au secteur jeunesse de Chantepie. Le dossier sera composé d'une feuille d'inscription où le numéro d'allocataire CAF ou MSA devra obligatoirement être inscrit et d'une fiche sanitaire à remplir. Une attestation de responsabilité civile devra être fournie ainsi qu'une photocopie des vaccins du carnet de santé.

Le jeune ne pourra être accepté que si son dossier est complet.

❖ Dossier d'inscription et règlement intérieur en annexe

➤ **Le local :**

Anim plus est un lieu de rencontres, d'échanges et de détente. C'est aussi un lieu de référence pour les jeunes. Les animateurs sont présents pour répondre à leurs questions (études, emplois, santé, logement,...), ainsi que pour les accompagner dans leurs différents projets.

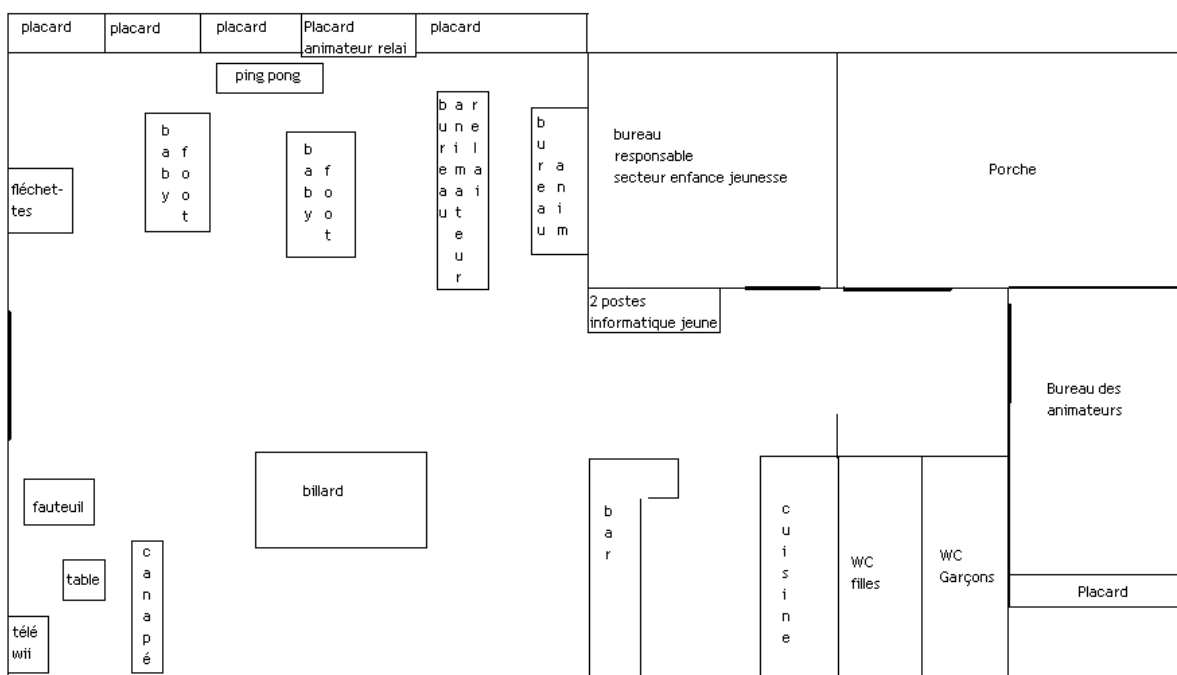
Moyens matériels du local mis à disposition des jeunes : Baby foot, fléchettes, billard, console Wii, 2 postes informatiques, cuisine.

❖ Affiche pour le forum en annexe

P
O
R
C
H
E

➤ **Plan et aménagement :**

La structure est située dans le quartier des Deux Ruisseaux.
L'aménagement est ainsi fait :



➤ **Périodes d'ouverture du local :**

Temps scolaire :

JOURS	Horaires	tâches
LUNDI		
	14h/19h	bureau
MARDI	9h/12h	bureau
	14h/19h	bureau
MERCREDI	10h/12h	bureau
	14h/19h	Accueil local - animation
JEUDI	9h/12h	bureau
	14h/19h	bureau
VENDREDI	9h/12h	bureau
	14h/17h30	bureau
	17h30/20h	Accueil local - animation
SAMEDI	14h/18h	Accueil local - animation

Temps de vacances scolaires :

JOURS	Horaires	tâches
LUNDI		
	13h/18h	bureau
MARDI	9h/12h	bureau
	14h/19h	bureau
MERCREDI	10h/12h	bureau
	14h/18h	Accueil local - animation
JEUDI	9h/12h	bureau
	14h/19h	Accueil local - animation
VENDREDI	9h/12h	bureau
	14h/20h	Accueil local - animation
SAMEDI	14h/18h	Accueil local - animation

Nous indiquons aussi que, sur sollicitation des jeunes, des soirées de 20h à 23h le vendredi soir pourront être organisées.

➤ **Activités pérennes du local d'Anim plus :**

Le listing baby sitting :

A chaque début d'année scolaire est proposé un listing baby sitting permettant de faire un lien entre parents à la recherche de baby sitter et les étudiants cherchant un emploi complémentaire aux études.

Ce listing est disponible fin octobre/début novembre dans différents lieux de la commune :

- Mairie principale,
- Mairie annexe,
- Maison pour tous,
- Cantep'ty
- Anim' plus.

Ce listing est composé de fiche individuelle pour chaque baby sitter. Un document du CRIJ est aussi intégré pour permettre aux familles de les guider sur la rémunération de leurs futurs employés et les différentes possibilités d'aide à la rémunération.

L'aide aux devoirs :

Des encadrants bénévoles offrent de leurs temps et de leurs savoirs à des jeunes collégiens demandant un soutien scolaire dans différentes matières.

Ce temps permet un soutien individuel ou collectif (maximum 2 jeunes par encadrant)

Les inscriptions se font jusqu'à mi-septembre pour permettre un début de l'activité fin septembre / début octobre.

L'aide aux devoirs a lieu du lundi au vendredi (sauf mercredi), suivant le nombre d'inscriptions, de 17h30 à 18h45.

Un contrat d'engagement est signé par le jeune, ses parents (ou responsable légal), l'encadrant et le responsable du service.

La bourse projets jeunes :

Elle permet aux jeunes de monter un projet avec l'accompagnement des animateurs. Le plus souvent pour partir en vacances en autonomie, une aide financière de la commune leur est accordée.

Ils peuvent ainsi se rendre compte des dépenses nécessaires à un séjour. Ils mettent en place leur budget en intégrant leurs recettes et dépenses afin qu'il soit équilibré.

A leur retour, nous leur demandons une présentation de leur séjour. Ils ont libre choix dans la présentation.

➤ **Communication interne et externe (outils existants) :**

Une majorité des activités proposées par le local Anim Plus et plus généralement par le secteur enfance jeunesse font l'objet d'une communication dans le but d'informer la population. Plusieurs outils sont à notre disposition.

OUTIL	POUR QUOI ?	QUEL PUBLIC EST VISE ?
La Chanterelle	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes informations de la vie quotidienne du local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents et jeunes chantepiens. (les parents faisant souvent passer l'information à leurs enfants) • Tous les habitants, car distribué dans chaque boîte aux lettres.
Site internet de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Informations d'organisation (horaires), temps forts du local 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents et les jeunes.
Panneau d'affichage lumineux de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisé pour les manifestations fortes telles que la semaine de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • La population adulte de Chantepie qui peut être relais de l'information.

Panneaux d'affichages papier de la commune	Pour des activités ou projets forts.	<ul style="list-style-type: none">• Parents, enfants.• Tous les habitants car présent dans plusieurs lieux clés de la cité.
Ouest France	Pour des actions fortes et des propositions d'activités qui demandent une inscription. (aide aux devoirs, listing baby sitting, mini camps,...)	<ul style="list-style-type: none">• Les parents : Ils peuvent faire passer l'information à leurs enfants.

4- Objectifs pédagogiques d'Anim plus

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS	EVALUATION
Redynamiser le local	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Faire connaître le local ; ✚ Réappropriation du local par les jeunes ; ✚ Favoriser l'épanouissement des jeunes ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Aller à la rencontre de la population dans les différents quartiers ; ✚ Délocaliser des actions ou des activités dans les différents quartiers de la commune ; ✚ Promouvoir les animations par une communication adéquate (interne et externe) ; ✚ Travailler en partenariat avec les différents services de la commune ; ✚ Aller dans les collèges, lycées pour communiquer sur les activités ✚ Semaine de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fréquentation du local ; ✚ Quelles actions ont été mises en place en partenariat.
Sociabilisation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Favoriser la compréhension et le respect des autres ; ✚ Respect des règles de vie en collectivité ; ✚ Favoriser l'éducation citoyenne et civique ; ✚ S'ouvrir aux autres ; ✚ Découvrir d'autres lieux, cultures,... ; ✚ Valoriser le savoir être et savoir faire des jeunes individuellement et collectivement ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Règlement intérieur de la structure ; ✚ Prévention de la part des animateurs ; ✚ Actions intergénérationnelles ; ✚ Partenariats avec les différents services et associations de la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les jeunes répondent-ils présents ? ✚ Respectent-ils le règlement intérieur ? Se sont-ils respectés les uns les autres (langage, attitude) ? ✚ Ont-ils pris des initiatives ? ✚ Tout le monde peut-il donner son avis ?est-il pris en compte ? ✚ Quelles actions ont été faites en partenariat ?

Responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Favoriser l'accès à l'autonomie ; ✚ Impliquer les jeunes dans des projets à plus ou moins long terme ; ✚ Permettre aux jeunes de prendre confiance en eux et d'apprendre à s'exprimer, à décider et les aider à se confronter aux autres ; ✚ Permettre l'investissement des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le jeune est porteur de projet, l'animateur l'accompagne, le guide ; ✚ Bourse projet jeune ; ✚ Listing baby sitting. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Quelle implication des jeunes dans les différents projets ? ✚ Ont-ils pris des initiatives ?
Développer l'engagement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Permettre aux jeunes d'exprimer leurs envies, leurs attentes ; ✚ Inciter l'implication des jeunes au sein du groupe, du local, des projets ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Mettre les jeunes en confiance ; ✚ Leur attribuer un lieu d'expression libre au sein du local ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les jeunes se sont ils appropriés leur lieu d'expression ?
Associer les familles aux projets de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Permettre aux parents de connaître les intentions éducatives de la structure. ✚ Permettre aux parents de donner leurs avis. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Inviter les parents à des temps forts ; ✚ Présence lors de la première inscription de leur enfant ; ✚ Inviter les parents à des réunions d'information (vie du local, minis séjours, projets spécifiques,...). 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Nombre de parents présents lors de la première inscription. ✚ Nombre de parents présents lors des temps forts. ✚ Nombre de parents présents lors des réunions d'information.

<p>Informers les jeunes sur les dispositifs les concernant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Mettre en confiance les jeunes ; ✚ Favoriser leur curiosité sur des lieux clés ; ✚ Lieu spécifique et identifié dans le local. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Animateur relai du CRIJ ✚ Attribuer un lieu spécifique et repérable dans le local ✚ Actions dans la commune ✚ Travail avec les partenaires (CRIJ, CCAS, Education Nationale, mission locale, pôle emploi,...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fréquentation du point animateur relai. ✚ Les jeunes sont-ils venus demander des informations aux animateurs ?
<p>Favoriser la dynamique de passerelle entre les services de la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Favoriser le lien entre les services ; ✚ Favoriser la cohérence et la continuité au sein du service enfance-jeunesse; ✚ Favoriser la dynamique d'équipe ; ✚ Faire connaître les structures pouvant accueillir les jeunes dans la continuité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activités, projets, actions communes ; ✚ Semaine de la jeunesse ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Bilan des activités, projets, actions en commun ; ✚ Chaque service s'est il senti à sa place ?
<p>Activités Séjours accessoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Ouverture vers l'extérieur ; ✚ Favoriser la responsabilisation et l'implication des jeunes dans la préparation des séjours ; ✚ Redynamiser le local par ses activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le jeune va démarcher des prestataires ; ✚ Le jeune va réserver ses vacances ; ✚ Projet commun entre eux ; ✚ Discussion pour trouver un lieu de vacances et de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les jeunes se sont-ils impliqués dans la préparation ? ✚ Nombre d'inscrits ? ✚ Nombre de parents présents aux réunions d'informations ?

5- Moyens

➤ Humains :

- Le personnel : Deux animateurs présents sur le local (BAFA, BAFD)
- Des intervenants spécifiques selon les activités et les projets
- Les animateurs sportifs disposant de brevets d'état
- Les parents : les intégrer sur des actions, sur des temps forts
- Les autres services municipaux : police, médiathèque, ...
- Partenaires institutionnels :
 - CAF
 - DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations qui met à disposition ses ressources en termes de législation, d'information sur des financements possible, des formations ponctuelles.
 - CCAS
 - CRIJ :Centre Régional d'Information Jeunesse
 - Rennes Métropole
 - Point accueil emploi
 - Mission locale
- Autres partenaires locaux : commerçants, écoles, , associations.

➤ Financier :

- Budget communal
- Subventions des partenaires institutionnels (CAF,...)

➤ Matériels :

- Lieu d'accueil,
- Salles et équipements de la commune
- Matériel pédagogique et sportif
- Minibus.